

Elections CA nationale et académiques du SNES 2018

Appel à constituer une liste

Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS)

Les élections internes au SNES, afin d'élire les CA académiques et la CA nationale du SNES qui elles-mêmes désignent les secrétaires académiques du SNES et le Bureau National vont se dérouler en 2018.

Le nouveau ministre Jean-Michel Blanquer vient de proposer pour le budget 2018 la suppression de 2600 postes dans le second degré alors que le nombre d'élèves augmente, et il entend poursuivre la suppression des « contrats aidés ».

Il lance une concertation sur le baccalauréat.

Il a déclaré être favorable au recrutement des enseignants par les chefs d'établissement en fonction du projet pédagogique de l'établissement. Le nombre de postes mis au concours de recrutement va diminuer de 14500 à 11000. la Cour des Comptes recommande l'annualisation du temps de travail des enseignants , la bivalence, les affectations par les chefs d'établissement par des postes a profil.

Les ordonnances Macron démantèlent le Code du Travail, en facilitant les licenciements et en diminuant les droits des salariés. Il faut obtenir leur retrait.

Nous considérons que le SNES doit être mandaté pour s'opposer à ces orientations.

Nous proposons aux syndiqués du SNES de constituer des listes se prononçant pour une défense claire des revendications.

Pour la défense du baccalauréat, l'éducation doit demeurer nationale

- Non à la diminution du nombre d'épreuves terminales à 4 ou 6 comme le propose le ministre Blanquer, non au développement de la certification par le contrôle continu, le CCF, les ECA ...
- Maintien du baccalauréat comme diplôme national, terminal, anonyme, premier grade universitaire.
- Non à la sélection à l'entrée à l'université par tirage au sort ou selon des « prérequis ».
- Abrogation de la réforme du collège, retour à des programmes annuels nationaux et des grilles horaires nationales.
- Annulation des suppressions de postes prévues, augmentation des recrutements.

L'éducation doit demeurer nationale.

Pour la défense de notre statut :

- Non au recrutement des professeurs par le chef d'établissement.
- Maintien du recrutement par des concours nationaux.
- Affectation selon un mouvement national de mutation, et selon un barème, non aux postes à profil.
- Non aux rendez-vous de carrière, non à l'évaluation par les chefs d'établissement, refus d'une classe exceptionnelle réservée à quelques-uns, créés par l'accord PPCR signé par la FSU.
- Augmentation des salaires, rattrapage des 16 % de pouvoir d'achat perdus depuis 2000 par une augmentation de la valeur du point d'indice, le même pour les trois versants de la fonction publique, refus du prétendu « salaire au mérite » selon le bon vouloir du chef d'établissement. Non à la hausse de la CSG de 7.5% à 9.2%
- Retrait des ordonnances démantelant le code du travail.

Nous vous proposons de vous porter candidat(e) .

Pour tous contacts : jacklefevre1@free.fr